

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 16 - 18 mai 2001

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2001/INF/10
27 avril 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

MESURES PRISES ET PRÉVUES POUR METTRE EN OEUVRE LES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GOUVERNANCE

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

Projet de conclusion

Le Conseil d'administration a pris note de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance et des mesures prévues pour poursuivre cette mise en oeuvre.

OBJET

1. Le présent document est soumis au Conseil d'administration **pour information** à la demande du Bureau dudit Conseil. Il expose les dernières mesures qui ont été prises pour mettre en oeuvre les recommandations relatives à la gouvernance approuvées par le Conseil en 2000 ainsi que les mesures prévues pour poursuivre cette mise en oeuvre à l'avenir.

HISTORIQUE

2. En mars 1999, le Conseil d'administration a constitué un groupe de travail chargé d'examiner son fonctionnement et de formuler des recommandations en vue de renforcer la gouvernance du Programme alimentaire mondial (1999/EB.1/18). Ce Groupe de travail sur la gouvernance qui se composait d'un représentant de chacune des cinq listes électorales du Conseil d'administration a engagé des consultants en organisation pour l'assister. Pendant toutes ses activités, il a tenu des consultations avec les Etats membres du PAM pour examiner les documents de travail et les mesures à prendre éventuellement pour renforcer la gouvernance. Le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance établi à l'issue de ses travaux (WFP/EB.A/2000/4-D) a été présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2000.
3. Les recommandations du Rapport portaient de la définition de la gouvernance par opposition à l'administration et des rôles respectifs du Conseil d'administration et du Secrétariat du PAM qui a été adoptée par le Groupe de travail. Ce dernier a estimé que le Conseil d'administration assurerait plus efficacement la gouvernance et la direction générale du Programme en mettant en place des cadres stratégiques, de politiques générales, de supervision et d'obligation redditionnelle. Il a considéré que le Secrétariat avait pour rôle de gérer le Programme de façon à réaliser les résultats prévus approuvés par le Conseil d'administration. Il a recommandé la mise en place de cadres pour que ses concepts de la gouvernance et de l'administration puissent être mis en oeuvre. Outre les recommandations visant à renforcer l'efficacité de la gouvernance, le Groupe de travail a formulé des recommandations qui devraient permettre au Conseil de travailler avec plus d'efficience.
4. Au cours de sa session annuelle et de sa troisième session ordinaire de 2000, le Conseil d'administration a examiné le Rapport du Groupe de travail, ses recommandations et un calendrier indicatif de mise en oeuvre et il a approuvé 22 recommandations relatives à la gouvernance (décisions 2000/EB.A/6 et 2000/EB.3/1). La mise en oeuvre des



recommandations approuvées à la session annuelle a commencé après l'approbation des modalités d'application par le Bureau du Conseil.

5. A la demande du Conseil, le Secrétariat a présenté une note d'information (WFP/EB.3/2000/3-A) sur le suivi des décisions relatives à la gouvernance prises en octobre 2000. Ce document:
 - faisait le point de l'exécution des décisions prises à la session annuelle;
 - présentait l'avis du Conseiller juridique au sujet des modifications qu'il serait nécessaire d'apporter aux textes de base du PAM pour mettre pleinement en oeuvre les modalités de gouvernance;
 - indiquait que les modifications à apporter à la gouvernance ne devraient pas, après quelques dépenses initiales de transformation, entraîner de dépenses supplémentaires;
 - confirmait à nouveau que le Secrétariat est en mesure de suivre le calendrier indicatif de mise en oeuvre.
6. En mars 2001, le Bureau du Conseil d'administration a décidé de créer un groupe de pilotage informel composé du Président, du Représentant de la liste électorale B et du Président de l'ancien Groupe de travail du Conseil sur la gouvernance chargé d'encadrer et de guider la mise en oeuvre des décisions relatives à la gouvernance. Le Directeur exécutif a constitué un groupe de contact, dont le Directeur exécutif adjoint assure la présidence et qui est chargé de s'occuper des questions de gouvernance avec le groupe de pilotage informel du Bureau.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE

7. L'état d'avancement de la mise en oeuvre des décisions du Conseil d'administration relatives à la gouvernance ainsi que les mesures prévues pour poursuivre cette mise en oeuvre sont présentés dans le tableau suivant. Les réalisations et les mesures prévues correspondent au calendrier indicatif approuvé par le Conseil d'administration en 2000.



MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE ET MESURES DE SUIVI PRÉVUES

Décisions sur la gouvernance du Conseil d'administration	Etat d'avancement du suivi des décisions	Mesures de suivi prévues
décisions 2000/EB.A/6 et 2000/EB.3/1, avec références aux paragraphes du Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance, WFP/EB.A/2000/4-D		
a) Le Conseil devrait centrer son attention sur la stratégie, les politiques générales, la supervision, l'obligation redditionnelle et les processus décisionnels qui s'y rapportent (y compris ceux qui concernent l'affectation des ressources), en opérant sur la base de quatre cadres interdépendants (paragraphes 7 et 10).	Voir ci-après les mesures de suivi prises et prévues pour les recommandations b), d), e), f), g), h), i), k), q) et s).	
b) L'actuel Plan stratégique et financier devrait être adapté et transformé en un plan stratégique, en particulier par l'intégration d'objectifs axés sur des résultats (paragraphe 13).	Le Plan stratégique et financier 2002–2005 sera soumis au Conseil pour approbation à sa session annuelle de 2001. Il comprendra les éléments prévus par le Règlement général en vigueur plus des objectifs axés sur les résultats.	A sa session annuelle de 2001, le Conseil examinera des amendements destinés à prendre en compte la modification du titre du document de <i>Plan stratégique et financier</i> à <i>Plan stratégique</i> dans les articles VI.1 et X.2 du Règlement général. D'autres amendements aux textes de base seront présentés à la troisième session ordinaire de 2001 et aux sessions ultérieures dans les cas où cela sera nécessaire pour transformer les outils de gouvernance.
c) L'opportunité d'organiser de temps à autre un colloque sur l'aide alimentaire devrait être envisagée par le Conseil lorsqu'il examine chaque année son programme d'activités futures (paragraphe 14).		L'opportunité d'organiser un colloque sera envisagée chaque année par le Conseil lorsqu'il examinera son programme d'activités futures à partir de la troisième session ordinaire de 2001.
d) Les déclarations de politique générale du PAM devraient être codifiées et reproduites dans un recueil (paragraphe 16).	En préparation.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En 2001, un schéma proposé pour le cadre de politique générale sera examiné avec le groupe de pilotage informel du Bureau du Conseil d'administration pour que celui-ci formule des observations et des orientations. ➤ Les politiques en vigueur en matière de ressources et d'opérations seront codifiées dans un cadre de politiques générales et soumises au Conseil à sa session annuelle de 2002.



MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE ET MESURES DE SUIVI PRÉVUES

Décisions sur la gouvernance du Conseil d'administration	Etat d'avancement du suivi des décisions	Mesures de suivi prévues
e) La pertinence du cadre de politiques générales ainsi codifiées devrait être évaluée régulièrement dans le Rapport annuel d'exécution (paragraphe 17).		A partir de sa session annuelle de 2004, le Conseil sera invité à examiner le cadre codifié de politiques générales lorsqu'il examinera le Rapport annuel sur les résultats.
f) Le programme de travail et le budget devraient être reflétés dans un plan de gestion biennal, principalement en spécifiant les résultats prévus et les indicateurs de réalisation (paragraphe 19).	En préparation.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les amendements nécessaires au Règlement financier seront soumis au CCQAB et au Comité financier de la FAO, ainsi qu'au Conseil d'administration, pour approbation, à sa session annuelle de 2002. ➤ En 2002, le schéma proposé du Plan de gestion biennal sera examiné avec le groupe de pilotage informel du Bureau du Conseil d'administration qui formulera des observations et des orientations. ➤ Le Plan de gestion sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à chaque exercice financier à partir de la troisième session ordinaire de 2003 du Conseil.
g) Le Conseil est invité à examiner les principes de programmation relatifs aux programmes de pays et aux projets et opérations hors programmes, y compris ses propres processus décisionnels en matière de programmes et de projets (ce qui n'implique pas l'approbation du paragraphe 20).	En qualité de membre du Comité exécutif du groupe des Nations Unies pour le développement, le PAM participe avec le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP à l'examen de l'application des cycles de programme et des processus d'approbation des programmes.	En 2001, le PAM présentera au Bureau du Conseil les conclusions de l'examen interinstitutions ainsi que les propositions relatives au cycle de programme du PAM.
h) Il devrait être élaboré un Rapport annuel d'exécution (paragraphe 22).	En préparation.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le schéma et le contenu proposés pour le Rapport annuel sur les résultats seront examinés avec le Bureau du Conseil d'administration en 2003. ➤ Le premier Rapport annuel d'exécution sera soumis au Conseil d'administration pour approbation lors de sa session annuelle chaque année à partir de 2004.





MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE ET MESURES DE SUIVI PRÉVUES

Décisions sur la gouvernance du Conseil d'administration	Etat d'avancement du suivi des décisions	Mesures de suivi prévues
i) Le Conseil devrait adopter la stratégie indicative proposée par le Secrétariat pour transformer les outils de gouvernance dont dispose le Conseil conformément aux recommandations figurant dans le présent rapport. La date butoir devrait être fixée à 2005 (paragraphe 27).	La mise en oeuvre se déroule conformément au calendrier approuvé.	Voir décisions b), e), g) et h).
j) Lorsqu'il examine, en octobre de chaque année, son programme d'activités futures, le Conseil devrait identifier les thèmes qu'il y aurait intérêt à traiter dans le cadre de consultations informelles avant qu'ils ne lui soient soumis pour décision (paragraphe 30).	Décision mise en oeuvre à partir de la troisième session ordinaire de 2000 du Conseil.	Le Conseil continuera d'étudier la question lors de l'examen de son programme de travail biennal au cours de sa troisième session ordinaire de chaque année.
k) Chaque session du Conseil devrait commencer par une brève discussion, lancée par le Directeur exécutif, des questions stratégiques d'actualité et des grandes orientations pour l'avenir (paragraphe 32).	Décision mise en oeuvre à partir de la première session ordinaire de 2001 du Conseil.	Application à poursuivre. Discussion inscrite à l'ordre du jour de toutes les sessions du Conseil d'administration, à l'exception de la deuxième session ordinaire tant que celle-ci précède immédiatement la session annuelle.
l) Il faudrait réviser la présentation utilisée pour l'ordre du jour annoté des réunions du Conseil, et les questions qui lui sont soumises pour information ne devraient être discutées que si le Président considère que cela n'entraînera pas une perte de temps pour le Conseil (paragraphe 35).	Décision mise en oeuvre à partir de la troisième session ordinaire de 2000 du Conseil.	Application à poursuivre.
m) Des indications relatives à la tenue des réunions devraient être élaborées à l'intention des membres du Conseil et des observateurs, des présidents et du Secrétariat (paragraphe 36, 38 et 40).	Des projets d'indications ont été élaborés et examinés par le Conseil à sa première session ordinaire de 2001.	Le Conseil a invité le Bureau à travailler avec les consultants qui rédigent les indications à les réviser en tenant compte des observations et suggestions formulées par les membres du Conseil et à établir un résumé des directives destiné à être diffusé en vue des réunions à venir du Conseil.

MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE ET MESURES DE SUIVI PRÉVUES

Décisions sur la gouvernance du Conseil d'administration	Etat d'avancement du suivi des décisions	Mesures de suivi prévues
n) Les rapports sur les réunions du Conseil devraient comporter une compilation globale des décisions qui serait distribuée et adoptée à la fin de la réunion, ainsi qu'un compte rendu analytique des débats publié dans un délai de 15 jours et adopté conformément à une procédure d'approbation tacite (paragraphe 42).	Décision mise en oeuvre.	Application à poursuivre.
o) Les documents du Conseil devraient suivre une présentation prescrite (paragraphe 43).	Décision mise en oeuvre.	Application à poursuivre.
p) Le nombre des sessions annuelles du Conseil devrait être ramené de quatre à trois et le nombre total de jours de réunion de 14 à 11. Normalement, les consultations informelles devraient être intégrées à cette période de réunion (paragraphe 45 à 50).		Pour une mise en oeuvre complète de cette décision, il sera nécessaire que tous les dispositifs de gouvernance soient en place, ce qui est prévu à partir de 2005.
q) C'est le Conseil lui-même qui devrait assurer la planification stratégique de ses activités. En octobre de chaque année, le Conseil devrait examiner son programme de travail pour l'exercice biennal à venir et analyser rétrospectivement ses activités au cours des 12 mois écoulés (paragraphe 49).	Décision mise en oeuvre en partie à compter de la troisième session ordinaire de 2000 du Conseil.	Le Conseil d'administration examinera cette question à sa troisième session ordinaire de chaque année.
r) Les consultations sur les ressources devraient se poursuivre (paragraphe 51).	Décision mise en oeuvre.	Application à poursuivre.
s) Lorsqu'il l'examine, en octobre de chaque année, son programme d'activités futures, le Conseil devrait décider si des réunions d'information préalables à ses sessions devraient être organisées l'année suivante et, dans l'affirmative, sur quels sujets (paragraphe 52).	Décision mise en oeuvre.	Mise en oeuvre poursuivie à la troisième session ordinaire du Conseil d'administration chaque année.





MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE ET MESURES DE SUIVI PRÉVUES		
Décisions sur la gouvernance du Conseil d'administration	Etat d'avancement du suivi des décisions	Mesures de suivi prévues
t) Les problèmes liés à la double tutelle du PAM devraient être examinés au moment opportun (paragraphe 54).	Les problèmes liés à la double tutelle du PAM peuvent être inscrits à l'ordre du jour de n'importe quelle session du Conseil d'administration conformément au Règlement intérieur.	
u) Les principales fonctions du Bureau devraient être d'assurer la communication de l'information, dans les deux sens, avec les listes électorales, de procéder à un examen à posteriori de chaque réunion du Conseil pour faire en sorte que toutes les questions auxquelles il doit être donné suite aient été correctement identifiées, et de préparer la succession aux postes de Président et de Vice-Président (paragraphe 56).	A sa première réunion de 2001, le Bureau du Conseil d'administration a pris l'engagement de mettre en oeuvre cette recommandation.	Application à poursuivre.
v) Les réunions d'information des nouveaux membres du Conseil devraient être transformées en un programme d'orientation proprement dit (paragraphe 58).		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Bureau sera invité à donner son avis sur un projet de programme lors de sa réunion de juin 2001. ➤ Le premier programme d'orientation aura lieu en septembre 2001.